

## Infirmier(ère)

**Le diplôme d'État d'infirmier(ère) se prépare en 3 ans après le bac dans les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) publics ou privés. L'admission dans ces instituts se fait sur concours.**

### SOMMAIRE

- ➔ L'accès à la formation
- ➔ Les examens de sélection
- ➔ La bourse régionale du secteur sanitaire
- ➔ L'allocation « Fidélité Santé »

### Carnet d'adresses

- ➔ Les instituts de formation aux soins infirmiers IFSI
- ➔ Adresses utiles

### L'accès à la formation

Peuvent se présenter au concours d'entrée des Instituts de formation aux soins infirmiers (IFSI) :

- les personnes âgées de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année du concours, titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en dispense (les élèves de terminale peuvent se présenter au concours : en cas de réussite leur admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat) ;
- ou les personnes justifiant d'une expérience professionnelle de 3 ans en milieu hospitalier ou médico-social, ou de 5 ans dans un autre domaine, et ayant reçu un avis favorable d'une commission de validation des acquis (note de dossier et note à une épreuve de français). Pour déposer un dossier, prendre contact avec la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale (DRJSCS).

*Voir carnet d'adresses, Liste 2 – Adresses utiles*

### Les examens de sélection

Les concours ont lieu en général en avril ou mai. Les inscriptions se font en février-mars.

Renseignez-vous dès janvier auprès des IFSI pour avoir confirmation des dates et obtenir un dossier d'inscription.

*Voir carnet d'adresses Liste 1 – Les IFSI*

### La bourse régionale sur critères sociaux

Les étudiants suivant une formation dans un institut ou une école du secteur sanitaire peuvent bénéficier de la bourse régionale sur critères sociaux.

Cette bourse n'est pas cumulable avec toutes les autres aides ou financements de ces formations ou avec des rémunérations perçues par l'étudiant pour suivre cette formation (prise en charge Pôle Emploi, employeur, OPACIF/OPCA, collectivités territoriales, allocations «Fidélité Santé», bourses de l'Éducation nationale ou autres allocations d'études).

Vous pouvez estimer votre droit à la bourse régionale sur le site [www.region-limousin.fr](http://www.region-limousin.fr) (rubrique Formation et recherche) ou auprès de votre école ou institut de formation.

Le dossier de demande de bourse est à retirer et à retourner à l'école ou à l'institut où vous êtes inscrit(e)

*Voir carnet d'adresses Liste 1 – Les IFSI*

### Pour en savoir +

#### Fiches Actuel CIDJ

2.03 Travailler dans la fonction publique hospitalière  
2.741 Infirmier(ère) et puéricultrice

#### Fiches Actuel Limousin

2.7 Préparation aux concours d'entrée : médecine-pharmacie, écoles paramédicales et sociales  
2.745 Aide-soignant(e)

#### Sur le web

[www.metiers.santesolidarites.gouv.fr](http://www.metiers.santesolidarites.gouv.fr)  
[www.infirmiers.com](http://www.infirmiers.com) : présentation du concours, dates, liste des IFSI, forums, etc

[www.cefiecf.fr](http://www.cefiecf.fr), rubrique Concours/Prépa : dates des concours

Pour préparer le concours, plusieurs formules et lieux de préparation existent.

Voir la fiche Actuel Limousin 2.7 Préparation aux concours d'entrée : médecine-pharmacie, écoles paramédicales et sociales.

### L'allocation « Fidélité Santé »

Destinée aux étudiants infirmiers de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années préparant leur diplôme dans un IFSI du Limousin, d'Aurillac, de Clermont-Ferrand, de Montluçon ou de Périgueux, cette allocation a pour objectif de maintenir les jeunes infirmiers dans la région, en établissant un lien contractuel avec un établissement de santé situé en Limousin.

L'allocation « Fidélité santé » est une aide financière équivalente à un demi-SMIC, versée chaque mois : 540 € net/mois (en 2009) sur 12 mois pour les élèves de 2<sup>ème</sup> année et 615 € net/mois (en 2009) sur 12 mois pour les élèves de 3<sup>ème</sup> année.

Pour en bénéficier, il faut être sélectionné et signer un contrat d'exercice avec un établissement de santé du Limousin (voir liste sur [www.region-limousin.fr](http://www.region-limousin.fr)). L'engagement est de 36 mois pour un financement de la 3<sup>ème</sup> année, de 60 mois pour un financement des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années.

Cette allocation n'est pas cumulable avec une bourse sur critères sociaux ou toute autre aide.

La liste des établissements éligibles à cette allocation est disponible sur

[www.region-limousin.fr/Allocation-Fidelite-Sante](http://www.region-limousin.fr/Allocation-Fidelite-Sante)

Pour plus d'informations, contactez votre IFSI ou le Conseil Régional.

**Voir carnet d'adresses Liste 1 - Les IFSI et Liste 2 - Adresses utiles**

Pour préparer le concours, plusieurs formules et lieux de préparation existent.

**Voir la fiche Actuel Limousin 2.7 Préparation aux concours d'entrée : médecine-pharmacie, écoles paramédicales et sociales.**

## Carnet d'adresses

## ➔ LISTE 1

Les Instituts de formation  
en soins infirmiers (IFSI)

HAUTE-VIENNE

**IFSI du CHU**  
88 rue du Pont St-Martial  
BP 55  
87042 LIMOGES Cedex  
Tél : 05 55 50 96 85  
[www.chu-limoges.fr](http://www.chu-limoges.fr)  
Inscriptions : du 10 janvier  
au 21 mars 2011  
Épreuve d'admissibilité :  
21 avril 2011  
Rentrée : 5 septembre 2011  
*À titre indicatif, les frais de  
scolarité s'élevaient en 2010  
à environ 171 € et les frais de  
concours à environ 90 €.*

**IFSI de la Croix-Rouge  
française**  
25, rue Sismondi  
87000 LIMOGES  
Tél : 05 55 11 03 20  
<http://irfss-limousin.croix-rouge.fr>  
Clôture des inscriptions :  
24 février 2011  
Épreuve d'admissibilité :  
2 avril 2011  
Rentrée : 5 septembre 2011  
*À titre indicatif, le coût des études  
s'élevait en 2010 à 1380 € en 1<sup>ère</sup>  
année et les frais de concours à  
100 €.*

CORRÈZE

**IFSI**  
**Centre hospitalier**  
3 place Maschat  
BP 160  
19012 TULLE Cedex  
Tél : 05 55 29 80 51  
<http://tulle.ifs-limousin.net>  
Inscriptions : du 1<sup>er</sup> décembre  
2010 au 7 mars 2011  
Épreuve d'admissibilité :  
6 avril 2011  
Épreuve d'admission :  
16 mai 2011  
Rentrée : 5 septembre 2011

**IFSI**  
**Centre hospitalier général**  
3 boulevard du Dr Verlhac  
BP 432  
19312 BRIVE Cedex  
Tél : 05 55 92 79 55  
[www.ifs-ch-brive.net](http://www.ifs-ch-brive.net)  
Inscriptions : du 1<sup>er</sup> décembre  
2010 au 7 mars 2011  
Épreuve d'admissibilité :  
6 avril 2011  
Épreuve d'admission :  
16 mai 2011  
Rentrée : 6 septembre 2011

**IFSI**  
**Centre hospitalier**  
2 avenue du Dr Roulet  
BP 55  
19208 USSEL Cedex  
Tél : 05 55 96 40 23  
<http://ussel.ifs-limousin.net>  
Inscriptions : du 1<sup>er</sup> décembre  
2010 au 7 mars 2011  
Épreuve d'admissibilité :  
6 avril 2011  
Épreuve d'admission :  
16 mai 2011  
Rentrée : 6 septembre 2011

CREUSE

**IFSI**  
**Centre hospitalier**  
26 chemin des Amoureux  
23000 GUÉRET  
Tél : 05 55 51 70 60  
[www.ch-gueret.fr](http://www.ch-gueret.fr)  
Clôture des inscriptions :  
17 décembre 2010  
Épreuve d'admissibilité :  
22 mars 2011  
Rentrée : 5 septembre 2011

## ➔ LISTE 2

**Adresses utiles**

Conseil Régional du Limousin  
Direction de la Recherche, de  
l'Enseignement supérieur et du  
sanitaire et social  
27 boulevard de la Corderie  
87031 LIMOGES Cedex  
Tél : 05 55 45 18 05  
[www.region-limousin.fr](http://www.region-limousin.fr)

DRJSCS – Direction régionale  
de la Jeunesse, des Sports et  
de la Cohésion sociale  
24 rue Donzelot  
87037 LIMOGES Cedex  
Tél : 05 55 45 80 80  
[www.limousin.drjscs.gouv.fr](http://www.limousin.drjscs.gouv.fr)

**RESEAU INFORMATION  
JEUNESSE LIMOUSIN**

87

- Limoges Portes-Ferrées 05 55 31 88 20
- Limoges L'Interval 05 55 01 23 90
- Bellac 05 55 68 87 54
- Nexon 05 55 58 11 05
- Panazol 05 55 31 05 90
- St-Junien 05 55 02 05 71
- St-Léonard-de-Noblat 05 55 56 11 18
- St-Sulpice-les-Feuilles 05 55 76 92 66
- St-Yrieix-la-Perche 05 55 08 27 98 / 99  
19
- Brive 05 55 23 43 80
- Bugeat/Sornac 05 55 95 08 13
- Égletons 05 55 93 12 04
- Larche 05 55 84 11 12
- Neuvic 09 60 19 41 28
- Tulle 05 55 26 92 21  
23
- Guéret 05 55 52 00 40
- Aubusson 05 55 67 77 29
- Bourgneuf 05 55 64 24 33
- Boussac 05 55 65 04 68
- Budelière 05 55 82 80 47
- Dun-le-Palestel 05 87 66 00 00
- Genouillac 05 55 80 88 41
- La Souterraine 05 55 63 04 73